

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 24 septembre 2020 portant désignation du responsable de la mission « Médias-Culture » du Contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2013 portant création de la mission « Médias-Culture » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2012 portant nomination, notamment, de M. Jean-Marie BRINON dans l'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier ;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du contrôle général économique et financier,

Arrêté :

Article 1^{er}

M. Jean-Marie BRINON, chef de mission de contrôle général économique et financier, est désigné pour diriger la mission « Médias-Culture » du contrôle général économique et financier, à compter du 1^{er} octobre 2020.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Fait le 24 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe du contrôle général économique et financier,
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE